



## DÉCLARATION DES DONNÉES INDIVIDUELLES

- Indiquez le nombre d'animaux abattus dans le cadre de l'abattage préventif et le nombre de jour d'élevage dans chaque catégorie pour laquelle vous demandez une aide
- Dans le cas où plusieurs lots par catégorie sont concernés avec des nombres de jours d'élevage différents, inscrire une ligne par lot dans la case. Il est possible de dupliquer les pages 2 et 3 du formulaire au besoin.

**Important :**

**Plusieurs types de production concernées par la mesure d'abattage préventif n'ont pas encore fait l'objet d'un barème validé dans le cadre de la décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-07. Des barèmes complémentaires sont en cours de consolidation, et seront intégrés dans une version modifiée du formulaire qui sera mise en ligne dès que possible. Les producteurs réalisant un type de production n'apparaissant pas dans le présent formulaire sont priés d'utiliser le formulaire modifié 15760\*02 lorsqu'il aura été mis en ligne.**

| N°<br>cat. | Catégorie par<br>Espèce et mode de production | Nombre d'animaux abattus* | Nombre de jour d'élevage** |
|------------|---|---------------------------|----------------------------|
| 1          | Canard prêt à gaver standard                  |                           |                            |
| 2          | Canard prêt à gaver IGP                       |                           |                            |
| 3          | Canard prêt à gaver Label Rouge               |                           |                            |
| 4          | Canard prêt à gaver filière courte            |                           |                            |
| 5          | Canard gavé standard                          |                           |                            |
| 6          | Canard gavé IGP                               |                           |                            |
| 7          | Canard gavé Label Rouge                       |                           |                            |
| 8          | Canard gavé Filière Courte                    |                           |                            |
| 9          | Oie prête à gaver filière longue              |                           |                            |
| 10         | Oie prête à gaver filière courte              |                           |                            |
| 11         | Oie gavée filière longue                      |                           |                            |
| 12         | Oie gavée filière courte                      |                           |                            |
| 13         | Chapons poulets Label rouge                   |                           |                            |

|    |                            |  |  |
|----|----------------------------|--|--|
| 14 | Poularde Label rouge       |  |  |
| 15 | Poulet Label rouge cabanes |  |  |
| 16 | Poulet Label rouge         |  |  |
| 17 | Poulet bio                 |  |  |
| 18 | Poulet CCP                 |  |  |
| 19 | Poulet standard            |  |  |
| 20 | Dinde Label rouge          |  |  |
| 21 | Dinde standard mâle        |  |  |
| 22 | Dinde standard femelle     |  |  |
| 23 | Pintade Label rouge        |  |  |
| 24 | Pintade standard           |  |  |
| 25 | Canard à rôtir mâle        |  |  |
| 26 | Caille Label rouge         |  |  |
| 27 | Caille certifiée           |  |  |

\* Le nombre d'animaux abattus correspond au nombre d'animaux enlevés pour abattage.

\*\* Dans le cas des animaux gavés (forfaits 5, 6, 7, 8, 11, 12), le nombre de jours d'élevage correspond au nombre de jours d'élevage au stade gavage.

#### MENTIONS LÉGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

**Demande à bénéficiaire de l'indemnisation des éleveurs de volailles ayant subi des pertes dues à l'abattage préventif (hors foyers) ordonné par l'administration depuis janvier 2017 en lien avec l'épizootie d'influenza aviaire.**

• **Atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-07
- ne pas avoir bénéficié d'une indemnisation pour les mêmes pertes de la direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations (DD(CS)PP) dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire 2016-2017
- n'avoir fait qu'une seule demande d'aide **par SIREN** dans le cadre de cette mesure,
- ne pas avoir reçu une indemnisation sur la base d'une assurance privée pour les mêmes pertes,
- que mon entreprise n'est pas en procédure collective ou que celle-ci est liée à l'épisode d'influenza aviaire
- être propriétaire des animaux abattus (ou le cas échéant, je dispose d'une décharge de propriété signée par le propriétaire dont une copie est jointe à ce dossier)

• **M'engage à :**

- à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- autoriser la DD(SC)PP, mon organisation de producteurs et mes éventuels partenaires commerciaux à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier,
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
- accepter et faciliter les contrôles,
- rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif à posteriori ou contrôle sur place, avec application éventuelle d'intérêts,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (obligatoire)

**Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC**

### LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE

| Pièces   | Pièce jointe             | Sans objet               |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur   | <input type="checkbox"/> |                          |
| Copie(s) du ou des documents Information Chaîne Alimentaire (ICA) permettant d'identifier le demandeur d'aide et signés par le demandeur et le vétérinaire (si vous ne disposez plus de cette pièce, vous pouvez la solliciter auprès de votre OP ou de votre DD(CS)PP),<br><br>ou en cas d'abattage sur site, copie du procès verbal d'abattage.<br><br><i>Les éléments inscrits sur ces documents doivent permettre de faire directement le lien entre les animaux et les catégories de forfaits de la décision FranceAgriMer. Le nombre de jour d'élevage doit être calculable à partir des données de l'ICA ou du procès verbal d'abattage.</i><br><br><u>En cas d'informations incomplètes sur l'ICA ou le procès verbal d'abattage :</u><br>copie du registre d'élevage permettant de retrouver les informations nécessaires au calcul de l'aide.<br><i>Dans le cas où ou aucun type de production (Label rouge, CCP, IGP, etc) n'est précisé, c'est la catégorie avec le plus petit forfait journalier qui sera retenue pour le calcul.</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le cas échéant, pour les exploitants ayant des animaux déclarés dans les catégories en filières courtes du formulaire, une copie du récépissé de déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant, transportant des denrées animales ou d'origine animale auprès de la DD(CS)PP dans le cas d'une vente à la ferme des produits.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le cas échéant, si le demandeur n'est pas propriétaire des animaux abattus, copie de la décharge de propriété signée par le propriétaire des animaux   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**  
**A L'USAGE de la DDT(M) - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

**Date de réception :** |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|\_| ou cachet d'arrivée :

documents complémentaires reçus le (au plus tard le 31/03/2017) :

**Critères d'éligibilité :**

Le demandeur a fait l'objet d'un ordre d'abattage préventif dans le cadre d'une mesure affectant (cochez la case ad hoc):

- les élevages de volailles, toutes espèces confondues, et situés à une distance de moins d'un kilomètre d'un foyer confirmé ou d'une suspicion forte ;
- les élevages de palmipèdes situés dans la zone de protection d'un foyer ;
- les élevages de palmipèdes situés dans une commune listée en annexe de l'arrêté du 4 janvier 2017 modifié

**Cas d'exclusion :**

Le demandeur a fait l'objet d'une indemnisation pour les mêmes pertes de la part de la direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations (DD(CS)PP) dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire 2016-2017.

oui  non

**Nom de l'instructeur DDT (M) :**

**Date de validation :**

**Signature :**